

Abus sexuels coté adultes

Dr Jean-Pierre BOYER
Psychiatre d'adultes
Centre Hospitalier St Egrève
GRENOBLE

- 1) Devenir des enfants abusés devenus adultes
- 2) Les abusés abuseurs
- 3) Les parents d'enfants abusés
- 4) Les dénonciations abusives

Préambule

Qui suis je ? De quelles compétences je m'autorise à intervenir dans cette formation ?

Je suis psychiatre, je dirige actuellement un secteur de psychiatrie adulte en Isère, et un intersecteur d'alcoologie et des conduites addictives, je suis expert auprès des tribunaux et pendant huit ans j'ai assumé les responsabilités de médecin chef de l'intersecteur de la Drôme nord. C'est là que j'ai eu le plaisir et l'avantage de rencontrer Yvonne Coinçon.

Dans ces fonctions j'ai eu l'occasion de rencontrer des enfants abusés, leurs parents, des abuseurs, des enfants abusés devenus adultes, des accusés abusivement d'abus sexuels. Il a paru intéressant aux organisateurs de cette session, d'amener une réflexion sur le vécu des adultes dans ces affaires; le vécu des soignants ou personnes aidantes, je ne l'aborderai pas, laissant le champ de la parole sur ce thème aux personnes de l'assistance pour évoquer leurs expériences.

Avant d'aborder l'essentiel de mon propos, je tiens au préalable à attirer votre l'attention - nous qui sommes centrés sur l'étude précise du traitement des abus sexuels, dont les médias font une caisse de résonance non négligeable - sur l'importance fondamentale de l'interdit de l'inceste dans la société des hommes.

En effet, cet interdit est transgressé quand il est porté atteinte à l'intimité sexuelle d'un enfant. Cette transgression désorganise les éléments de la personnalité de l'enfant, bouleverse ses représentations, ses repères, ses croyances ; mais en même temps, elle touche, cette attaque à ce tabou, chaque humain et la collectivité. Car cet interdit organise aussi les liens familiaux, sociaux, et protège la survie de l'espèce. C'est un bien commun. C'est ce qui explique que chacun est interpellé. La déliaison des pulsions entraîne la diffusion d'une énergie destructrice des liens affectifs, des valeurs,

et suscite des débordements émotionnels, des attitudes excessives, des pensées et des comportements hors normes, et souvent incompréhensibles.

L'importance du consensus des groupes humains autour de cette loi de la nature et de la culture est à prendre en compte comme éclairage dans l'abord de ces problèmes.

D'autre part, je tiens aussi à citer un chiffre qui donne à réfléchir: 65 pour cent des abus sexuels se produisent sous l'effet de l'alcool, pour les tentatives de suicides le chiffre est un peu plus élevé. Loin de moi l'idée de faire ici un cours d'alcoologie, ces chiffres nous éclairent seulement sur l'état de conscience modifié qui est nécessaire pour passer à l'acte, lever l'interdit, mettre en scène des fantasmes, être dépassé par une pulsion. Parmi les 35 pour cent restant, bon nombre de situations résultent d'état de conscience modifié, trances provoquées par des retours brutaux du refoulé, réminiscence de souvenirs anciens... Ce constat ne diminue en rien la responsabilité des acteurs, il souligne uniquement les conditions du délit, et peut indiquer que la plupart des acteurs ne correspondent pas à des pervers sans toutefois faire de tous des monsieur ou madame tout le monde.

Les abusés devenus adultes, ainsi que les abusés abuseurs ont en commun d'avoir subi un traumatisme initial d'abus sexuel dans leur enfance, expérience inaugurale d'un mode de fonctionnement notablement altéré, même si l'on ne peut parler pour la majorité de maladie mentale.

En effet l'expérience vécue dans l'enfance laisse non seulement des traces, mais organise le mode de relation au monde, et aux autres. Cette organisation de la pensée, du comportement, n'est pas standardisée elle tient sa singularité des circonstances, du contexte dans lesquels l'acte ou les actes se sont produits et, de ce qui s'est passé, dit, ou expliqué ensuite. L'image qui peut caractériser les effets d'un abus sexuel de l'enfance, non métabolisé c'est à dire non parlé, traité, élaboré dans les suites rapprochées de l'événement, c'est l'image d'une pieuvre qui enserre la personnalité, l'étouffe, modèle par ses tentacule le comportement, les attitudes, induit des façons de penser le monde et la relation à l'autre à l'aune de ce qui s'est passé, en distordant la réalité. Cette pieuvre ne crée pas des troubles ou une pathologie spécifiques, plus une sorte de stress post traumatique, avec une tension interne et des incidences permanentes. L'acte est présent dans ses manifestations actuelles, même si son souvenir a été effacé, refoulé. Et c'est à l'occasion d'un sevrage de toxique, d'une rencontre, d'un événement ou difficulté fortuite que la personne rattrapée soudainement par son histoire se trouve confronté à nouveau avec la mémoire de ce qui s'est passé et doit le traiter pour aller plus loin dans son épanouissement.

En résumé: il n'y a pas de séquelles caractéristiques d'un abus sexuel vécu dans l'enfance, plutôt une charge, un dysfonctionnement très variable, qui peut aller de la normalité névrotique à une pathologie mentale lourde et qui nécessite un travail psychothérapique pour extirper les tentacules de la bête une à une.

Le processus de changement rebondit régulièrement sur la problématique créée par l'acte, permettant de dégager le sens de ce qui fait problème au quotidien en libérant le sujet progressivement de l'emprise de la pieuvre, bras après bras. Je citerais un exemple.

Mariette a été violée à 8 ans par un copain de ses frères, ceux ci maîtrisant la fillette pendant l'acte. Devenue adulte, mariée avec deux enfants, Mariette a subi en rongant son frein les décisions de son mari ; qui l'a flouée entre autre au moment de son divorce. Elle a sombrée dans l'alcool et les médicaments. Toute la psychothérapie à rebondi périodiquement sur cet événement, et à chaque reprise cela relançait le changement dans sa vie en enlevant des lambeaux de peaux comportementale. Elle avait appelé au secours en vain, à Page de huit ans, aussi, depuis était il ancré chez elle l'idée qu'elle ne pouvait compter sur personne et donc ne savait plus demander de l'aide. Que cela ne servait à rien de se plaindre, ou même de parler de soi ce qui par ailleurs était extrêmement pénible car cela la mettait à chaque fois en contact avec des sentiments de dégoût, de tristesse et de rage mêlés et la faisait pleurer immanquablement. Elle avait réussi après ce viol à constituer une bulle protectrice qui lui permettait de garder à distance toute douleur physique ou morale, par ailleurs elle s'était interdit de rêver la journée. Au bout de 3 ans de thérapie en groupe elle remet en cause ce fonctionnement et est prête à assumer des relations affectives avec tous les sentiments que lui offre la vie, y compris la colère et la haine liées à son enfance : émotions interdites qu'elle ressentait vaines et terrorisantes.

De nombreux exemples pourraient rendre compte de la variété des séquelles handicapant la vie relationnelle et affective des anciens abusés. J'indiquerai toutefois quelques constantes que nous avons repéré dans le fonctionnement de ces personnes:

1) la grande majorité des personnes concernées abusent de toxiques (alcool, psychotropes, haschich..) souvent sont dépendants.

2) Ils n'arrivent pas à établir des relations de couple satisfaisantes, même s'ils s'avèrent être de très bons parents.

3) le refoulement souvent massif de la période des abus, qui va jusqu'à l'oubli total de l'événement, s'accompagne d'une incapacité à éprouver et à exprimer des sentiments.

4) on retrouve le plus souvent des tendances à vivre des expériences extrêmes, violentes, ou à avoir des comportements ou des discours incompréhensibles ; phénomènes qui cessent dès qu'ils ont pu parler de leur secret honteux.

Pour les abusés devenus abuseurs, le retour du refoulé se manifeste par la remise en scène de l'acte inaugural avec changement de rôle, la victime devenant l'agresseur. Ces passages à l'acte n'ont pas les vertus d'exorcisme qu'on pourrait imaginer (sorte de rituel psychodramatisé permettant de dépasser le traumatisme en dénouant les liens de souffrance ; il n'en est rien, il ne s'agit pas d'un "jeu ", amenant à une résolution cathartique des conflits avec une prise de recul), le jaillissement pulsionnel, retour du refoulé, qui se propulse sur le plateau du quotidien comme un diable de sa boîte laissé dans l'oubli poussiéreux d'un grenier, crée une grande confusion, la manifestation de l'inconscient et du préconscient force la conscience et le sujet à reprendre en compte cet événement dans toute sa gravité passée et de toute évidence toujours actuelle.

Quant aux délinquants sexuels que j'ai rencontré lors d'expertise, mise à part quelques monstres pervers, il s'agit de sujets, ayant perdu ou plus généralement

jamais acquis le sens moral de l'interdit de l'inceste et des rapports entre génération. Il ne s'agit pas de la transgression d'un interdit, puisque les coupables n'ont pas conscience de cet interdit. Sincèrement ces personnes ne comprennent pas ce qu'on leur reproche. Pour eux, ils n'ont pas fait de mal. Un grand père m'expliquait en toute sincérité : je n'ai agressé personne, c'est dans la famille, j'ai le droit de caresser ma petite fille, d'ailleurs ça lui faisait plaisir, elle venait souvent avec moi sur le canapé du salon pour regarder la télé. Pour lui comme pour d'autres, comme du temps des romains, en tant que pater familias il a tous les droits sur les membres de la famille.

La question des abus pose la question des droits et des interdits, de la loi du père celle de l'espèce, la culture propre à une famille, les normes, l'énorme ; car c'est énorme que de tels agissements soient perçus comme normaux, évidents pour certains et pas pour d'autres. Cela peut être en relation avec un moment de confusion d'une situation de grande crise où les besoins affectifs, tendresse, amour, désir sont confondus de façon régressive ou en lien avec des modes de pensée où l'interdit de l'inceste n'est pas organisateur des liens familiaux.

Pour les parents d'enfants abusés, la révélation par l'enfant d'une atteinte à sa pudeur et à son intimité est ressentie comme une agression d'une extrême violence. Les parents, les pères notamment se trouvent confrontés à une violence intérieure qui les submergent et les poussent à passer eux aussi à l'acte. L'émotion est telle qu'elle équivaut à un trauma : violence qui dépasse par sa richesse les mécanismes habituels de défense et d'intégration et qui annihile souvent la pensée, arrêt sur image, remise en question des normes et des valeurs, recours à des modes de réaction instinctifs, archaïques, fantasmes de vengeances, de meurtres, de tortures, Loi du Talion... Dans certains cas, le bouleversement est tel que le recours à la loi sociale ne leur apparaît pas suffisant. Une aide est nécessaire pour que ces parents puissent faire la part de l'agression ressentie par eux, parents, de celle directement vécue par l'enfant, en soutenant la fonction de protection et de réassurance qu'en tant que les parents doivent assumer dans ces circonstances. Aider les parents à réorienter leur libido, dans leur relation avec l'enfant vers ce qui est juste et réparateur pour lui et non en privilégiant leur relation à l'agresseur.

Enfin je me dois d'évoquer le traumatisme très destructeur subi par des sujets accusés abusivement d'abus. On mesure mal la profondeur de la blessure narcissique de ces personnes, offensées, déboussolées, qui ne savent plus à qui se référer pour conserver une image propre d'eux même, tant la vindicte populaire, le doute institué leur renvoie l'image d'un monstre, à l'aide des dictons destructeurs du type : "il n'y a pas de fumée sans feu". Et l'on sait pourtant que beaucoup d'adolescentes ont été capables avec le feu de leur désir, de leur fantasmes ou de leur rancœur d'incendier gravement la vie de proches. Ces jeunes filles mesurent le pouvoir destructeur immense qu'elle ont exercé, et se mordent ensuite les doigts faute de trouver l'extincteur adéquat pour revenir en arrière tant le ravage s'est propagé rapidement échappant à leur contrôle. Enfin, dans ce registre, un phénomène tristement à la mode ces dernières années dans les procédures de divorce qui voient un des parents accuser l'autre d'attouchements ou d'abus sexuels sur leurs enfants afin de lui interdire la garde. Récemment un hebdomadaire indiquait que dans 86% des cas l'accusation était infondée et injustifiée.